



GSM
Italcementi Group

Etude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'extension du périmètre d'extraction dans l'enceinte autorisée de Bagard (Gard)



Résumé non technique

Description du projet

En avril 2010, GSM a lancé une démarche de concertation locale en accord avec la commune de Bagard dans le cadre d'un projet d'extension de carrière. Le résultat de cette concertation a démontré la nécessité de maintenir l'activité de GSM à Bagard. Sur cette base, la commune a demandé à GSM de privilégier l'étude d'un projet de développement sur des terrains communaux dans la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) « Les Falaises d'Anduze », classée zone Natura 2000.

Cette alternative nécessite plusieurs années d'étude et le gisement actuel sera épuisé en 2013. Il est donc nécessaire d'avoir accès à de nouvelles ressources minérales pour maintenir un approvisionnement de proximité en granulats du bassin alésien.

C'est pourquoi GSM demande à l'intérieur du périmètre déjà autorisé par arrêté préfectoral en 1994, une augmentation de la surface d'extraction d'environ 2,60 hectares sans modifier l'échéance dudit arrêté, à savoir 2024, ni augmenter la capacité de production actuellement limitée à 500.000 tonnes par an.

Ce document est rédigé afin de faciliter la prise de connaissance et la compréhension par le public des informations contenues dans l'étude d'impact.

Sommaire

Les raisons du projet	3
L'état initial.....	4
Les impacts du projet	6
L'utilité finale du site	10

Les raisons du projet

Le maintien d'un approvisionnement en granulats du marché local.

Les granulats sont indispensables à l'aménagement et au développement socio-économique du territoire. Ils sont essentiels à la fabrication des bétons utilisés pour toute construction, l'élaboration des chaussées, voiries et voies de communication. De la maison individuelle aux ouvrages collectifs, de la réfection des routes rurales à la réalisation des grandes infrastructures et ouvrages d'art, les besoins en matériaux sont réels et les carrières qui les produisent indispensables.

L'activité industrielle de GSM à Bagard répond à 60 % des besoins de consommation du bassin de vie d'Alès.

Le respect des orientations du Schéma Départemental des Carrières (SDC) du Gard.

Le SDC prévoit de privilégier l'utilisation des ressources situées le plus près possible des lieux de consommation, afin de limiter au maximum le transport routier des granulats et ses impacts environnementaux. Il préconise également d'étendre les exploitations existantes pour poursuivre l'approvisionnement d'installations déjà en service. Le projet de GSM s'inscrit dans ces recommandations. De plus, il permet d'assurer l'utilisation économe et rationnelle des ressources calcaires exploitées tout en préservant les ressources alluvionnaires.

Des enjeux environnementaux mesurés.

L'exploitation n'est pas située dans un environnement urbain et est bien positionnée par rapport au réseau routier. Eu égard aux mesures de suppression ou de réduction d'impacts prises en compte par GSM, le projet aura un impact faible ou potentiellement faible, voire nul sur l'environnement naturel.

Des enjeux sociaux et financiers.

GSM fournit les entreprises du bâtiment et des travaux publics situées dans une zone de chalandise moyenne de 12 km. Celles-ci ont besoin de garantie d'approvisionnement d'un matériau de qualité pour participer aux travaux de construction et à l'entretien des infrastructures locales. Le maintien de l'activité industrielle de GSM garantit la pérennité de ces approvisionnements dont la proximité est essentielle pour limiter les coûts de transport et les nuisances qui seraient induites par une augmentation de la distance ressource-marché. L'activité de GSM génère des retombées économiques locales de l'ordre de 5 millions d'euros (données 2011).



La construction d'une maison individuelle de 100 m² nécessite 300 tonnes de granulats.



14 emplois directs, 60 emplois induits (transporteurs locaux, travaux de mécanique et d'électricité...) sont concernés par ce projet.



Ce projet contribue financièrement à l'aménagement et au fonctionnement du territoire au travers de la taxe foncière et la redevance de forage. Par le biais d'opérations de sponsoring et de mécénat, GSM participe également à la vie locale.



Plus de 80 % de la production de la carrière de Bagard sont destinés à des utilisations techniques, fabrication du béton notamment.

L'état initial

Localisation

- Le projet est localisé dans le département du Gard, sur la commune de Bagard, entre Alès et Anduze, à 7 km au sud-ouest d'Alès, au lieu-dit « Peyremale ». Il se situe à 1,5 km à l'ouest du village. Les terrains sont situés dans un périmètre de carrière autorisé. Le projet prend place majoritairement dans des habitats très dégradés. Le solde est constitué d'habitats non patrimoniaux mélangés à 2 habitats d'intérêt communautaire : une pelouse à Brachypode rameux (0,03 ha) en mauvais état de conservation et une chênaie verte (0,50 ha) en état de conservation moyen.

- La zone d'extraction sollicitée se situe à une distance de 115 m du hameau de Peyremale, 390 m du Mas du Monac, 790 m du Mas de Blatiès, 840 m du Mas des Cabriours.

- Les activités industrielles pouvant avoir un impact cumulé avec le projet sont la centrale de béton prêt à l'emploi Unibéton, l'entreprise de travaux publics Michel, Anduze Matériaux, l'entreprise

de recyclage de déchets du BTP SPAIC, le dépôt d'explosifs exploité par l'entreprise EPC France situé à 400 mètres. Pour cette dernière activité, le projet GSM se tient entièrement en dehors de sa zone d'interdiction stricte des périmètres d'exposition aux risques. D'autres activités économiques sont présentes localement : Forest Parc (parcours d'accrobranches), viticulture, agriculture, aviculture...

- L'accès à la carrière se fait par la RD 910 et la voie communale de Blatiès. L'intersection de ces 2 voies bénéficie d'un aménagement permettant une insertion en toute sécurité du trafic desservant la carrière.

Historique

La carrière existe depuis 1983. Le dernier arrêté préfectoral en vigueur date du 18.10.1994 et permet une exploitation jusqu'en 2024. La mise en service des installations de traitement a été autorisée par arrêté préfectoral du 17.02.1995.

Document d'urbanisme

La commune de Bagard possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet se situe en secteur Nm dont le règlement permet l'exploitation des carrières. Le projet de GSM est donc compatible avec le document d'urbanisme de la commune.

Occupation des sols sur le périmètre et aux alentours

- Les terrains concernés par le projet sont considérés comme partiellement boisés par la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) et font l'objet d'une demande d'autorisation de défrichage au titre du code forestier. Les terrains aux alentours sont constitués d'espaces naturels ou de terrains en cours d'exploitation par la carrière.

- Plusieurs classements de l'INAO s'appliquent sur le territoire : vins et produits IGP (volailles du Languedoc et miel de Provence) ; produits AOC ou AOP (pélaridon, huile d'olive de Nîmes, olives de Nîmes). Aucune des activités citées ne s'exerce dans l'emprise du projet.

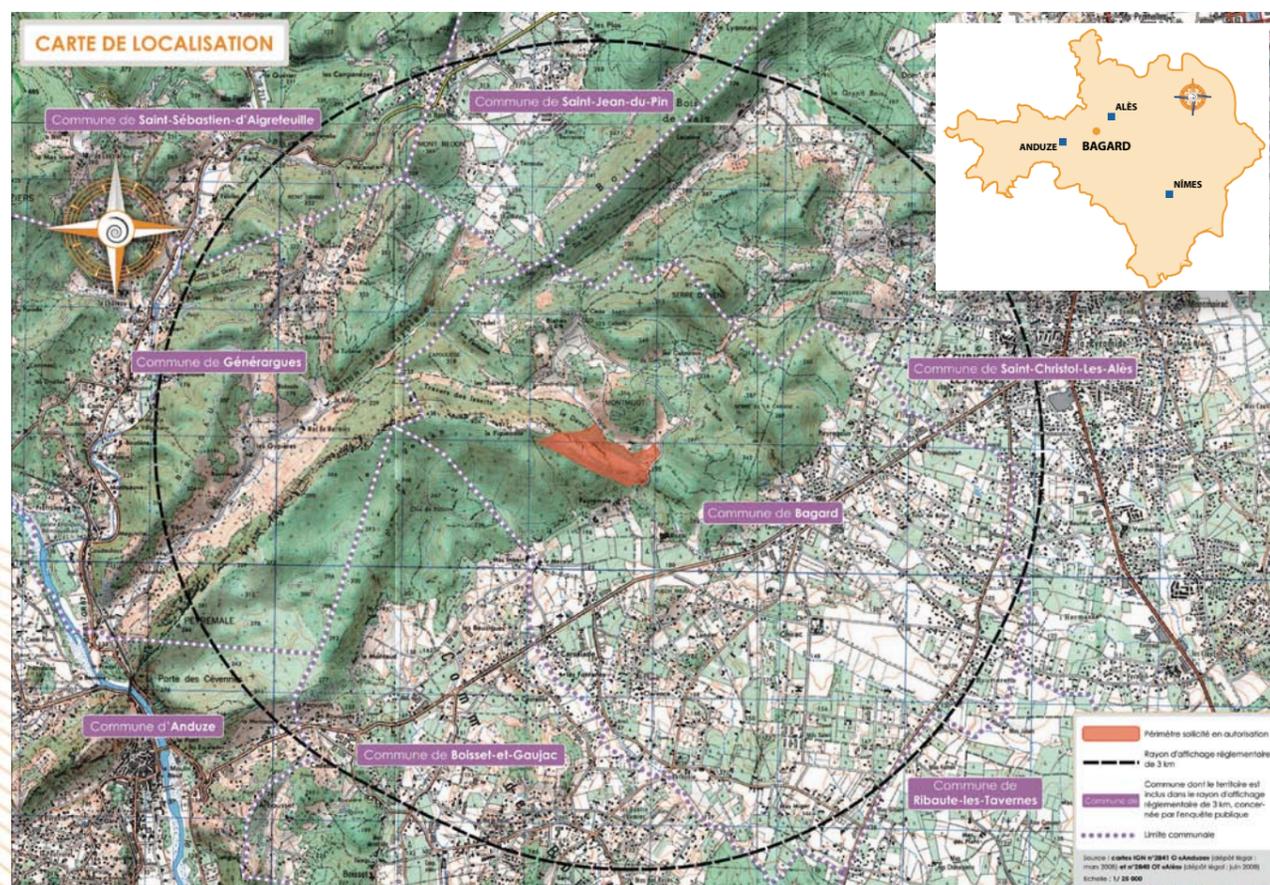
Servitudes

- La commune de Bagard est visée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRn du Gardon d'Alès) et un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt) lié au dépôt d'explosifs EPC France. Le projet est concerné par ces deux plans de prévention.

- Le site est inclus dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des Gardons.

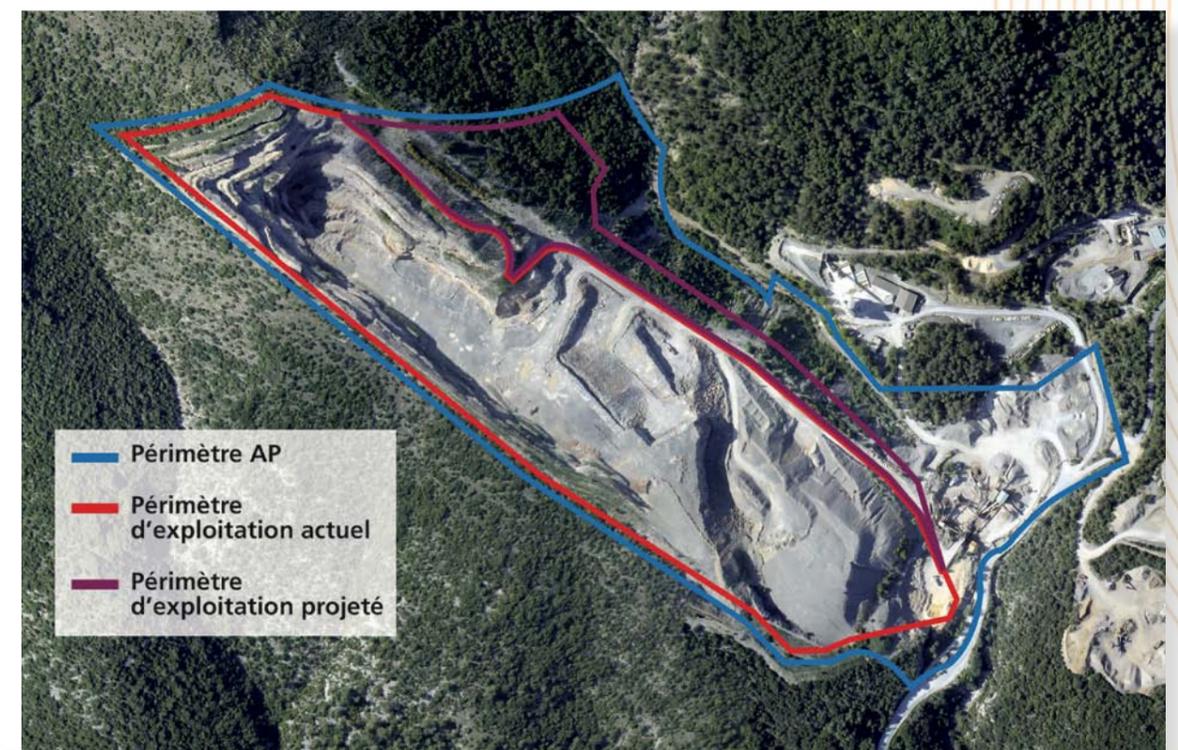
Données environnementales et milieux naturels

Le projet est pour partie dans la ZNIEFF de type I « Corniche de Peyremale et Ecaille du Mas Pestel » et en totalité dans la ZSC « Falaises d'Anduze ».



Localisation du projet.

Hors échelle



Localisation du projet dans le périmètre autorisé en 1994.

Hors échelle

Les impacts du projet et les mesures associées

Le paysage

- Le projet se trouve au sein de l'unité paysagère « Cévennes des Serres et des Valats » telle que décrite par l'Atlas des Paysages du Gard. Elle est immédiatement limitrophe à celle de la « Plaine Urbanisée d'Alès ».
- Le projet n'augmentera pas l'impact paysager de la carrière actuelle, excepté depuis le Mas de Blatiès situé au nord.
- Une modélisation 3D a été réalisée avec une acquisition de données topographiques de Vézénobres à Anduze sur 140 km² pour définir un périmètre d'exploitation induisant un impact visuel moindre depuis le territoire proche.
- Le projet n'augmentera pas l'impact paysager de la carrière actuelle, excepté depuis le Mas de Blatiès situé au nord. Des mesures d'atténuation d'impact ont été mises en oeuvre notamment par la création, sur le front de taille, d'un talus qui sera végétalisé.



Simulation à TO depuis Blatiès



Simulation de l'état final depuis Blatiès sans mesure paysagère



Simulation de l'état final depuis Blatiès avec mesure paysagère

La qualité et la quantité des eaux souterraines

La zone concernée par la demande se trouve à la base des calcaires du jurassique supérieur. La cote de fond fixée à 220 m NGF est compatible avec les contraintes hydrogéologiques. La nature karstique, et donc particulièrement vulnérable, de l'aquifère doit conduire à prendre des précautions vis à vis des éventuels rejets dans le milieu naturel de substances susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines. Dans ce cadre, les risques de pollution par hydrocarbures seront gérés comme actuellement par la mise en oeuvre de moyens tels que les équipements d'aires étanches, bacs de rétention, débourbeurs-déshuileurs, les formations à l'utilisation de kits anti-pollution, les opérations de sensibilisation du personnel et des sous-traitants...

La qualité des eaux superficielles

Les eaux de ruissellement recueillies sur la zone d'extraction seront collectées et dirigées vers un point bas de la carrière. Les autres eaux seront comme actuellement dirigées vers le bassin de décantation existant avant rejet dans le milieu naturel (le Valat du Carriol).

Le bruit

Le constat acoustique avec une activité uniquement diurne (7h00 – 22h00), plage horaire telle que prévue, et la simulation acoustique de la situation future n'ont pas fait apparaître de dépassement ni du critère d'émergence pour les points en zone à émergence réglementée (habitations les plus proches) ni du niveau de bruit en limite d'emprise. Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire. Seules les mesures classiques de réduction d'impact déjà en oeuvre sont à maintenir.

Le trafic routier

Les tonnages commercialisés au départ de la carrière seront inchangés. Le projet permettra de maintenir un approvisionnement de proximité, sans trafic routier supplémentaire. Le passage au transport en 44 tonnes à partir de janvier 2013 permettra de réduire le nombre de camions affrétés par GSM.



Kit anti-pollution.



Exercice d'utilisation du kit anti-pollution.



Opération de chargement-vente.

Les impacts du projet et les mesures associées

L'environnement naturel

- Le projet se situe dans l'emprise déjà autorisée de la carrière existante et au sein de la Zone Spéciale de Conservation «des Falaises d'Anduze», à son extrémité est.

La présence de 6 habitats et de 2 espèces de chauves-souris a justifié la désignation de ce site Natura 2000. Le positionnement du projet nécessite le dépôt d'un dossier d'évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.

Selon le cabinet Biotope, qui a réalisé les inventaires faune flore depuis 2009, sur environ 127 ha autour du projet, et eu égard aux mesures d'évitement et de réduction d'impact (délimitation des emprises avec évitement d'une zone à enjeu habitat fort, prévention des risques d'éboulis dans le Carriol, mesures vis à vis des chauves-souris fissuricoles, travaux de défrichage et de découverte à réaliser entre août et fin octobre, réhabilitation paysagère et écologique du site) proposées par GSM, l'enjeu flore est nul et les enjeux habitats naturels sont faibles, localement modérés.



La Barbastelle, chauve-souris dont les potentialités de gîte sont nulles sur la zone de projet.

- Les enjeux liés à la faune sont majoritairement faibles sur la zone d'étude. Néanmoins, il importe de souligner la possibilité d'un enjeu écologique très fort lié à la présence potentielle de mollusques fortement patrimoniaux. Des enjeux modérés ont également été mis en évidence pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux. Sur un secteur particulier, le ruisseau temporaire et ses abords immédiats (hors périmètre d'extraction sollicité), les enjeux sont modérés pour un papillon patrimonial et plusieurs espèces de chauves-souris, plus faibles pour les amphibiens et les reptiles.

- Des mesures compensatoires comme l'installation de nichoirs pour chauves-souris (conformément aux engagements de GSM repris dans la fiche du document d'objectif du site des Falaises d'Anduze) et d'accompagnement (suivi scientifique et technique) complètent ces dispositions.



Pelouse à Brachypode rameux.

- Bien que situé au sein du périmètre du site Natura 2000 des Falaises d'Anduze, le projet d'extension de carrière n'aura pas d'incidences significatives sur les objectifs de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site.

Les poussières

Pour ce qui concerne la limitation des envols de poussières, les mesures prises dans le cadre de l'exploitation actuelle, seront maintenues (arrosage des voies de circulation par asperseur, guirlande de brumisation, capotage et bardage des infrastructures le nécessitant, rampe d'arrosage des chargements, laveur de roues en sortie de carrière et bâchage des bennes).



Aspersion des voies de circulation pour limiter les envols de poussières.

La santé

- Une étude portant sur les émissions de polluants dans les milieux (eau, air) et leurs impacts potentiels sur la santé a été réalisée sur l'exploitation actuelle.

- Compte-tenu des quantités et des concentrations estimées, il ressort de cette étude, du fait des mesures actuellement en place et maintenues dans le cadre de ce projet, que le risque sanitaire est nul et ce, pour tous les polluants mesurés (silice, poussières, NOx, COV, métaux lourds), pour les riverains et les populations alentours.

Les vibrations

- Le tir de mine est un événement ponctuel, une fois par semaine en moyenne, qui ne dure que quelques millisecondes.

- La maîtrise des techniques de tir et la connaissance des caractéristiques physiques du massif calcaire de Peyremale permettent de paramétrer les données des tirs de mines en fonction de leurs distances par rapport aux maisons, constructions, ouvrages publics de telle sorte que les vibrations engendrées par les tirs de mine soient inférieures aux seuils réglementaires. Les vibrations et les bruits engendrés par les tirs sont systématiquement contrôlés. Bien que les valeurs mesurées (vibrations et surpression aérienne engendrées) soient conformes aux seuils réglementaires, GSM poursuit sa démarche d'amélioration continue pour limiter les ressentis.



Capteur permettant de détecter les vibrations en cours de scellement et valise d'enregistrement des tirs de mine au hameau de Peyremale.

- Des réunions de voisinage sont organisées au moins une fois par an. Leur objectif est de communiquer les valeurs aux riverains et d'analyser leur ressenti en fonction des tirs.

- Pour diminuer la gêne, essentiellement liée à l'effet de surprise, les tirs sont réalisés en fin de matinée en tenant compte des conditions météorologiques. Les riverains qui le souhaitent sont prévenus au préalable.

Les impacts cumulés

En l'absence de projets connus, notre projet peut avoir des effets cumulés avec des activités existantes à proximité (centrale à béton, centrale d'enrobés, dépôt d'explosifs, recyclage de matériaux de déconstruction), en particulier du fait du trafic routier sur le chemin de Blatières pendant les horaires de fonctionnement de ces activités industrielles. Il convient de noter que le regroupement de ces activités en un même point permet de limiter les trafics routiers liés à leur approvisionnement en matière première.



Centrale à béton présente à proximité immédiate de la carrière de Bagard.

La remise en état et la vocation finale du site

• Compte-tenu de la présence du projet au sein de la Zone de Protection Spéciale des Falaises d'Anduze et en cohérence avec les dispositions arrêtés par le Comité de Pilotage de Natura 2000, le réaménagement aura pour objectifs notamment

d'aménager des habitats favorables aux espèces fissuricoles et de recréer des conditions écologiques favorables aux habitats naturels et à l'accueil des espèces à enjeux.

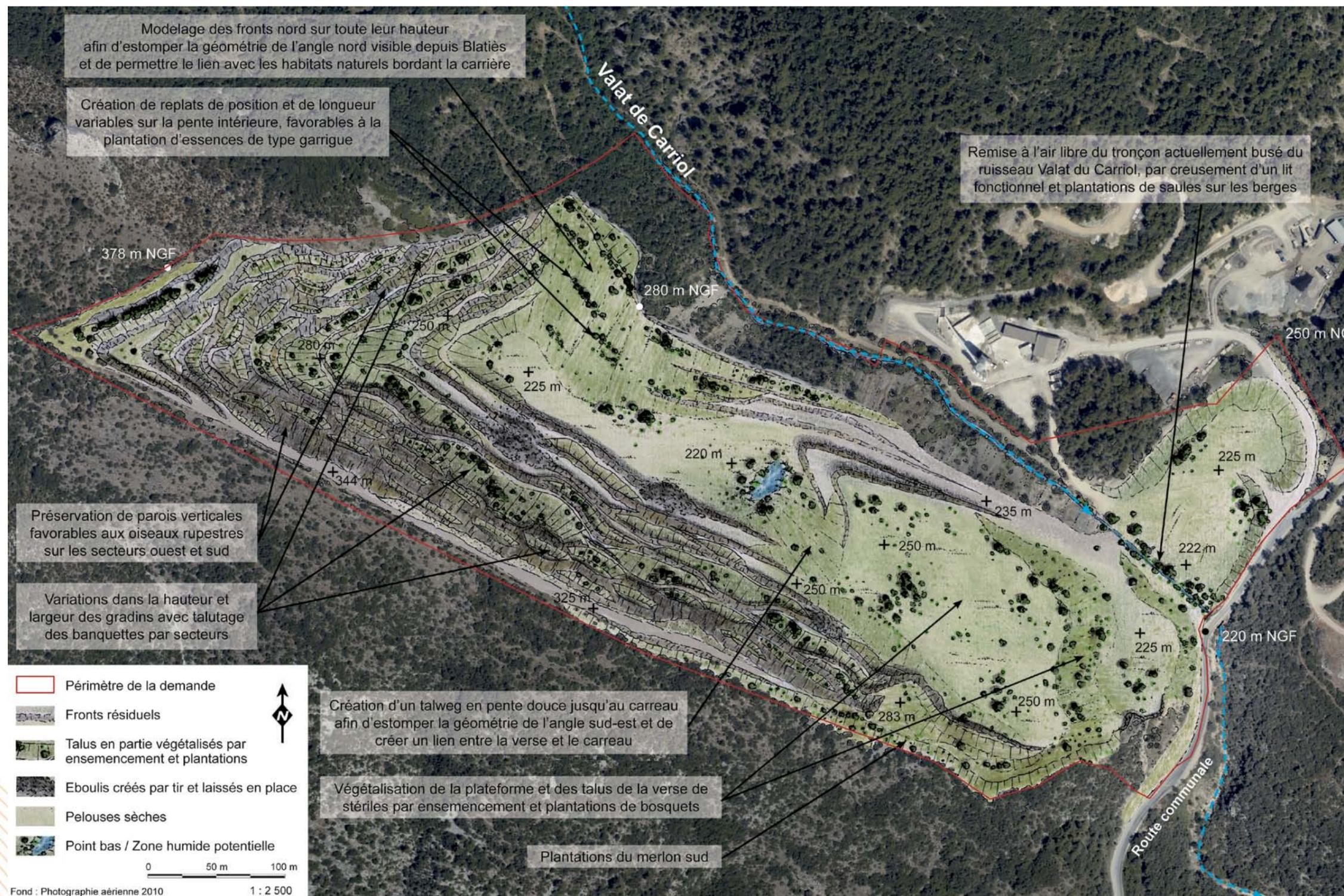


Schéma de réaménagement de la carrière.

Hors échelle



GSM Secteur Languedoc
 ZAC du Mas de Grille
 Parc Saint Jean – Bât. 1
 34433 Saint Jean de Védas
 Tél : 04 67 07 07 10
 Fax : 04 67 69 06 63
 E-mail : languedoc@gsm-granulats.fr

www.gsm-granulats.fr

Bureaux d'études ayant collaboré au projet

- Encem : étude paysagère, étude sonore et montage du dossier
- Bergasud : étude hydrogéologique
- Biotope : étude faune-flore
- Ecole des Mines d'Alès : volet santé
- Elan Développement : démarche de concertation
- Pixxim : étude paysagère



Station d'épuration d'Alès



Lycée Jacques Prévert à Saint Christol lez Alès



Maison de retraite «Les 4 Saisons» à Bagard



Pont de Saumane



L'hôpital d'Alès



Les ouvrages d'art de la RN 106